



SYNDICAT d'ENERGIE de l'OISE

Tillé, le 14 Mars 2024

**Objet : Adhésion au groupement d'achat d'énergies (Electricité et gaz naturel) coordonné par le SE60**

Madame, Monsieur,

Depuis 2015 et la fin progressive des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité et de gaz naturel, le SE60 est devenu coordonnateur de groupements de fourniture de gaz et d'électricité. **Ces groupements ont permis de mutualiser l'expertise sur des achats qui se sont nettement complexifiés depuis ces dernières années (renforcés avec les mécanismes de soutien) et de contenir des hausses de prix dans un contexte de crise inédit.**

Les anciennes convention d'adhésion n'étant plus adaptées, le SE60 a acté lors de son dernier comité syndical de février la **création d'un nouveau groupement unique d'achat d'énergies** (gaz naturel et électricité) à compter de 2024, pour un début de fourniture au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Dans le contexte inflationniste et instable des marchés de l'énergie de ces trois dernières années, les missions de coordonnateur ont fortement évolué : la définition des besoins puis de la stratégie d'achat et le suivi quotidien des marchés sont primordiaux. Les fournisseurs préfèrent aujourd'hui ne plus répondre à une consultation plutôt que de prendre un risque sur un marché mal défini.

Le SE60, en tant que coordonnateur, prend aujourd'hui l'attache d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour toutes ses nouvelles missions. Il vous proposera aussi dans les prochains mois un outil de suivi de vos consommations et de vos facturations, indépendant des titulaires des marchés. Dans ce cadre, le comité a délibéré sur une revalorisation de la participation des membres pour mieux couvrir les coûts de fonctionnement du groupement. Son nouveau montant restera très inférieur aux dépenses réelles si vous souhaitez gérer, seul, ce dossier.

Aujourd'hui, vous êtes plus de 400 adhérents en électricité et plus de 100 en gaz, représentant environ 140 GWh pour chaque énergie, à faire confiance au SE60. **Notre objectif est de vous assurer un prix de l'énergie lissé, optimisé par le volume et vous assurer une visibilité budgétaire.**

De fait, nous achetons de façon anticipée au moins un an à l'avance sur la période d'approvisionnement concernée nous permettant de nous affranchir de la volatilité du marché, des aléas géostratégiques, annonces politiques sur l'état du parc nucléaire.... **Les marchés actuels de fourniture de gaz et d'électricité arrivant tous à échéance le 31 décembre 2025, nous devons commencer à acheter en 2025, voire fin 2024.**

**Si vous souhaitez continuer à bénéficier de l'accompagnement du SE60 et des futures fonctionnalités du groupement, il est nécessaire :**

- pour les adhérents actuels de renouveler votre confiance au SE60 en **acceptant la nouvelle convention constitutive** selon les règles décisionnelles qui vous sont propres, **avant le 26 avril 2024**.
- pour les nouveaux adhérents, **d'accepter la nouvelle convention constitutive** selon les règles décisionnelles qui vous sont propres, **avant le 26 avril 2024**.

Documents à compléter/joindre	À nous retourner	Où les trouver ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de recensement</li> </ul>	Au plus tôt et <b>avant le 26 avril 2024</b> à l'adresse <a href="mailto:elec@se60.fr">elec@se60.fr</a>	Tous les documents sont téléchargeables sur le site du SE60 <a href="http://www.se60.fr">www.se60.fr</a> en page d'accueil > Actualités « Adhésion groupement d'achat »
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tableau de recensement des sites</b> (<i>uniquement pour les nouveaux membres</i>)</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délibération d'adhésion ou lettre d'intention (si pas d'assemblée délibérante prévue)</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisation de mandat complétée, datée et signée</li> </ul>	Au plus tôt et <b>avant le 30 juin 2024</b> à l'adresse <a href="mailto:elec@se60.fr">elec@se60.fr</a>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délibération d'adhésion au groupement</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention d'adhésion datée et signée</li> </ul>		

**Attention, si vous ne délibérez pas avant ces dates, vous ne ferez plus partie du groupement et vous devrez relancer vous-même vos marchés pour 2026 sans certitude sur les prix ou les réponses des fournisseurs.**

Pour comprendre les avantages du groupement et découvrir les modalités d'adhésion et le planning prévisionnel du prochain marché, vous pourrez consulter la fiche descriptive du groupement ou contacter les services Achats d'Energie ou Energie du SE60.

En vous souhaitant bonne réception de ces informations et en vous remerciant de votre confiance, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président,  
Eric Guérin



En pièces jointes et disponibles sur le site Internet :

- Plaquette descriptive du groupement
- La délibération prise par le SE60 et l'Acte constitutif du groupement d'achat
- La fiche de recensement à remplir et envoyer au SE60
- Modèle délibération à envoyer au SE60
- Convention Constitutive à signer et envoyer au SE60
- Modèle Mandat Autorisation Communication données à signer et envoyer au SE60

Documents disponibles uniquement sur le site [www.se60.fr](http://www.se60.fr) (non transmis en version papier) :

- Les tableaux de recensements des sites (uniquement pour les nouveaux membres)
- Modèle de lettre d'intention